Docusign Envelope ID: 1A97C7B8-5311-4B2C-B9A2-A844EEF8C37F

109 EN BEAUJOLAIS
Société Civile de Moyens
Capital social : 609,80 Euros
Siège social : 109 rue de la République
69220 BELLEVILLE EN BEAUJOLAIS

399 912 385 R.C.S. VILLEFRANCHE-TARARE

DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES
DU 9 MARS 2026

Les soussignés

- Société BRETLIM FORTUNY,
propriétaire de huit (8) parts, ci 8 parts

- Société CEMIR,
propriétaire de douze (12) parts, ci 12 parts

- Société AURYS BELLEVILLE,
propriétaire de dix huit (18) parts, ci 18 parts

- SOCIETE JURIDIQUE DU VAL DE SAONE,
propriétaire de deux (2) parts, ci 2 parts

Total : 40 parts

seuls associés de la société dénommée 109 EN BEAUJOLAIS désignée en tête des présentes, détenant ensemble 40 parts sociales en pleine propriété, soit la totalité des parts émises par la société.

1 – Après avoir rappelé que :

Suivant acte sous seing privé en date du 2 janvier 1995 enregistré à Villefranche sur Saône le 1er février 1995, bordereau 80 N° 7 folio 58, il a été constitué une Société Civile de Moyens entre les sociétés BRETLIM CONSULTANTS (devenue depuis BRETLIM FORTUNY), Conseil et Expertise en Milieu Rural (CEMIR), FIDUCIAIRE EUROPEENNE DE CONSEIL SECOMIR (devenue depuis AURYS BELLEVILLE) et Monsieur Alain MAYAN.

Sa durée a été fixée à 99 ans à compter de l'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Le capital initial de la SCM suscitée a été fixé à 4.000 Francs (609,80 Euros).

Ce capital a été attribué aux associés d'origine de la manière suivante :

- la société BRETLIM CONSULTANTS, huit (8) parts, ci	8 parts
- la société CEMIR, douze (12) parts, ci	12 parts
- la société EUROPEENNE DE CONSEIL SECOMIR dix-huit (18) parts, ci	18 parts
- Monsieur Alain MAYAN, deux (2) parts, ci	2 parts
TOTAL	40 parts

La société est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Villefranche-Tarare sous le numéro 399 912 385.

Docusign Envelope ID: 1A97C7B8-5311-4B2C-B9A2-A844EEF8C37F

Au vu des décisions à prendre et compte tenu des bons rapports qu'ils entretiennent, les associés ont entendu se prononcer unanimement, sans respecter le formalisme contraignant édités par les statuts pour les décisions collectives extraordinaires.

2 – Ont pris à l'unanimité les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION – CESSIONS DE PARTS SOCIALES – RETRAIT ET AGREMENT D'ASSOCIES

Les associés prennent acte et agréent à l'unanimité l'acte de cession de 2 parts sociales intervenu le 20 juin 2007 et 9 mars 2026 entre Monsieur Alain MAYAN et la SOCIETE JURIQUE DU VAL DE SAONE, société d'exercice libéral à responsabilité limitée, dont le siège social actuel est situé 354 rue Marius Lacrouze, Zac Europarc Sud-Bourgogne 71850 CHARNAY LES MACON, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de MACON sous le n° 437 897 564, et déclarent l'entériner.

Par ailleurs, les associés après avoir eu connaissance :

- de la cession projetée par la société BRETLIM FORTUNY au profit de la société au profit de la société CIMEX de 8 parts sociales, qu'elle détient au sein de la société 109 en BEAUJOLAIS ;
- de la cession projetée par la société CEMIR au profit de la société CDLC de 6 parts sociales, et de la cession au profit de la société AURYS BELLEVILLE de 6 parts sociales, qu'elle détient au sein de la société 109 en BEAUJOLAIS ;
- de la cession projetée par la SOCIETE JURIDIQUEDU VAL DE SAONE au profit de la société CDLC de 2 parts sociales, qu'elle détient au sein de la société 109 en BEAUJOLAIS ;

agréent à l'unanimité, conformément à l'article 10 des statuts, lesdites cessions de parts sociales et agréent en conséquence en qualité de nouvelles associées :

- la société CIMEX, société à responsabilité limitée au capital de 13.650 Euros, dont le siège social est 109 rue de la République 69220 BELLEVILLE EN BEAUJOLAIS, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de VILEFRANCHE-TARARE sous le n° 442 899 647, représentée par son gérant en exercice Monsieur Sébastien JACQUEMONT

- la société CDLC, société d'exercice libéral à responsabilité limitée au capital de 5.000 Euros, dont le siège social est 109 - 111 rue de la République 69220 BELLEVILLE EN BEAUJOLAIS, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de VILEFRANCHE-TARARE sous le n° 928 141 969, représentée par son gérant en exercice Madame Anne LAPEYRIE.

En outre, les associés constatent par voie de conséquence le retrait de la société 109 EN BEAUJOLAIS des sociétés BRETLIM FORTUNY et CEMIR.

Précision faite qu'eu égard à l'absence de suivi juridique régulier de la société 109 EN BEAUJOLAIS, les associés demeurants exonèrent les sociétés BRETLIM FORTUNY et CEMIR de toute responsabilité résultant de cette situation.

DEUXIEME DECISION – DEMISSION ET NOMINATION DE CO-GERANTS

Les Associés prennent acte à l'unanimité de la démission des fonctions de co-gérant de Monsieur Bernard CHAMBON à effet de ce jour et lui donnent quitus pour les actes de gestion accomplis jusqu'à ce jour.

Les Associés prennent acte à l'unanimité également de la démission des fonctions de co-gérant de Monsieur Guy JACQUEMONT à effet de ce jour et lui donnent quitus pour les actes de gestion accomplis jusqu'à ce jour.

Par suite, les Associés décident à l'unanimité de nommer en qualité de co-gérants à effet de ce jour et sans limitation de durée :

- Monsieur Sébastien JACQUEMONT, né le 12 janvier 1982 à TASSIN LA DEMI LUNE (69), demeurant 377 Route de la Tour du Bief 69840 CHENAS ;

- Monsieur Maxime Frédéric Christophe CHAMBON, né le 12 janvier 1988 à LYON 8ème (69), de nationalité française, demeurant 18 Chemin de la Collonge 69380 CHASSELAY.

sign Envelope ID: 1A97C7B8-5311-4B2C-B9A2-A844EEF8C37F

Messieurs Sébastien JACQUEMONT et Maxime CHAMBON disposent, conformément aux statuts, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société et la représenter à l'égard des tiers.

Les Associés décident que Messieurs Sébastien JACQUEMONT et Maxime CHAMBON ne seront pas rémunérés pour l'exercice de leurs fonctions ; et ce, jusqu'à nouvelle décision d'Assemblée Générale devant statuer en la matière.

Ces derniers acceptent lesdites fonctions et déclarent n'être frappés par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions.

TROISIEME DECISION - MISE A JOUR DES STATUTS

Les Associés, en conséquence des décisions qui précèdent, décident de mettre à jour ainsi qu'il suit l'article 7 des statuts :

« ARTICLE 7 : CAPITAL SOCIAL.

*Le capital social est fixé à **SIX CENT NEUF EUROS QUATRE VINGT (609,80 Euros)**.*
Il est divisé en 40 parts sociales de 15,244901 Euros chacune, entièrement libérées, souscrites et réparties entre les associés, de la manière suivante, en proportion de leurs apports respectifs de numéraire et des cessions de parts sociales intervenues :

- la société CIMEX,	
8 parts, ci	*8 parts*
- la société AURYS BELLEVILLE,	
24 parts, ci	*24 parts*
- la société CDLC,	
8 parts, ci	*8 parts*
Total des Parts composant le capital social :	*40 Parts »*

QUATRIEME DECISION - POUVOIR EN VUE DE L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITÉS

Les décisions des Associés seront publiées conformément à la législation et aux règlements en vigueur.

A cet effet, les Associés donnent à l'unanimité tous pouvoirs aux nouveaux gérants, Messieurs Sébastien JACQUEMONT et Maxime CHAMBON, à l'effet de mettre à jour les statuts et d'accomplir les démarches consécutives aux décisions prises par les Associés.

Les associés prennent acte que les présentes décisions sont prises et signées en date du 9 mars 2026 nonobstant toute date de consultation et/ou de signature ultérieure du procès-verbal des présentes décisions, par un ou plusieurs associés, et s'accordent pour le signer avec l'outil de signature électronique DocuSign

Pour la Société BRETLIM FORTUNY,
M. Thierry de LORGERIL

Signé par : Thierry de Lorgeril
C9A37D127508488...

Pour la SOCIETE JURIDIQUE DU VAL DE SAONE,
Mme Amrei CHAUSSAT

Signé par : Amrei Chaussat
3F74BB826FEF4...

Pour la Société CEMIR,
M. Christophe PASSELANDE

Signé par : Christophe Passelande
55EE622EE556470...

Pour la Société AURYS BELLEVILLE,
La SARL SG EXPERTISE, Directeur Général,
représentée par M. Stéphane GIGUET

Signé par : Stéphane Giguet
5408816966DA4CA...

Les Sociétés agréées comme nouvelles associées :

Pour la Société CIMEX,
M. Sébastien JACQUEMONT

Signé par : Sébastien Jacquemont
3C792C236A62452...

Pour la Société CDLC,
Mme Anne LAPEYRIE

DocuSigned by: anne lapeyrie
0C4804F1CF6A45A...

Les nouveaux gérants : Monsieur Maxime CHAMBON

Bon pour acceptation de fonctions

DocuSigned by: Maxime CHAMBON
54E9C34F32114EF...

Monsieur Sébastien JACQUEMONT

Bon pour acceptation de fonctions

Signé par : Sébastien Jacquemont
3C792C236A62452...